

1. La TVA sociale et les mesures compensatoires

En France, la TVA sociale (taxe sur la consommation) est proposée comme moyen alternatif pour financer la sécurité sociale.

Louée par certains, elle est considérée par d'autres comme **antisociale**.

Pour répondre à cette objection, Le VIVANT électronique de ce mois propose un article de Monique Durin (Braine-le-Château - Belgique) qui précise entre autres les notions de taux et de chiffre absolu et une « *carte blanche* » de David De la Croix, (chercheur à L IRES- Louvain La Neuve) à propos de cette même TVA sociale.

L'objectif de ce VIVANT électronique est d'indiquer les mesures compensatoires nécessaires à l'instauration d'une TVA sociale qui soit juste socialement.

Ces mesures seraient de cinq ordres

1. Un taux de TVA modulé
2. Le soutien du pouvoir d'achat par un revenu de base inconditionnel.
3. Un impôt progressif sur les revenus
4. Une taxe sur les transactions financières (inspirée de la taxe Tobin)
5. Un impôt sur les successions adapté aux exigences économiques d'investissements ciblés

Ainsi, « l'argent sortant du bois » (expression de Monique Durin) pourra être fiscalisé d'une manière plus juste et plus équitable sans pour autant perturber la bonne marche de l'économie.